



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **25 juin 2018**

Délibération n° 2018-2822

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Lyon 1er**

objet : **Réseau d'assainissement du quai Saint Vincent - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 5 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 27 juin 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burrucand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havar, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Berra (pouvoir à Mme Crespy), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Jeandin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Moretton (pouvoir à M. Suchet), Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Runel (pouvoir à M. Coulon), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot, Passi.

Conseil du 25 juin 2018**Délibération n° 2018-2822**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Lyon 1er

objet : **Réseau d'assainissement du quai Saint Vincent - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 mai 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Ce projet fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil métropolitain le 6 juillet 2015.

I - Contexte

Ce projet vient s'inscrire dans la volonté de réhabilitation générale des réseaux d'assainissement sur la rive gauche de la Saône dans le cadre de la gestion patrimoniale.

Le collecteur d'assainissement du quai Saint Vincent, long de 1 500 mètres linéaires, est situé sous une chaussée fortement circulée, avec le passage de nombreux bus et classée en tant qu'itinéraire de convois exceptionnels.

Le diagnostic initial réalisé sur ce collecteur en 2013 a révélé :

- d'importantes fissurations longitudinales, transversales et obliques,
- un basculement de certaines galeries vers la Saône,
- une structure de l'ouvrage de qualité moyenne à médiocre,
- un collage entre l'ouvrage et le terrain de mauvaise à très mauvaise qualité, avec la présence de vides et de décompressions,
- des terrains encaissants assez hétérogènes avec localement une très mauvaise compacité,
- d'importantes contre-pentes dans le radier, suite à de probables affaissements.

Les auscultations réalisées mettent en évidence une capacité structurelle de l'ouvrage altérée et insuffisante pour reprendre les sollicitations de surcharges routières notamment. La présence de fissures fortement ouvertes dans le collecteur est susceptible de lessiver les terrains et donc d'aggraver les mécanismes des dégradations.

Le diagnostic conclut à la nécessité de réaliser des travaux curatifs à court terme, visant à renforcer structurellement le collecteur, à rétablir les appuis, à l'étanchéifier et à rétablir le profil du radier.

II - Description du projet

Le projet de réhabilitation du collecteur d'assainissement se décompose comme suit :

- une mise aux normes du système d'assainissement du quai Saint Vincent,
- une réhabilitation du collecteur visitable et des branchements associés sur le cours.

Ces travaux permettront de retrouver un fonctionnement hydraulique conforme aux exigences de l'État en matière de loi sur l'eau, ainsi que d'assurer la pérennité du patrimoine urbain (quais, voiries, bâti, et autres concessionnaires).

Ils permettront également de retrouver des conditions d'hygiène et d'exploitation plus acceptables avec :

- la mise aux normes des branchements d'immeubles,
- la limitation des nuisances olfactives du quartier.

III - Coût du projet

Le montant de ce projet est de 7 M€ HT.

Coût total du projet budget annexe de l'assainissement : 7 M€ HT			
montant total déjà individualisé (<i>le cas échéant</i>)	170 000 € HT	AP/CP études DDUCV	études
montant à individualiser	6 830 000 € HT		travaux
recettes à individualiser	Ce projet est intégré au contrat Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse 2016-2019 et pourrait faire l'objet d'une subvention estimée à 900 000 €		

Les frais de fonctionnement seront à la charge du service exploitation de la direction adjointe de l'eau.

Il est prévu de lancer le marché en septembre 2018 pour un démarrage des travaux à l'été 2019 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve les travaux de réhabilitation du collecteur d'assainissement du quai Saint Vincent à Lyon 1er.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme travaux P19 Assainissement pour un montant de 6 830 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement sur l'opération n° 2P19O5117, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 43 561 € HT en 2018,
- 1 000 000 € HT en 2019,
- 5 786 439 € HT en 2020.

Le montant total de l'autorisation de programme est porté à 7 000 000 € HT en raison de l'individualisation partielle de 170 000 € HT à partir de l'autorisation de programme études.

3° - Autorise monsieur le Président à :

- a) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse les subventions pour les actions et travaux menés dans le cadre de ce projet,
- b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents et corrections nécessaires auxdites demandes et à leur régularisation.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2018.